

**\*\*Étiquette de contenant\*\***



**PROSARO 250 EC**

FONGICIDE  
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Bayer CropScience

|        |          |           |
|--------|----------|-----------|
| GROUPE | <b>3</b> | FONGICIDE |
|--------|----------|-----------|

POUR LA SUPPRESSION OU LA RÉPRESSION DES MALADIES INDIQUÉES DANS LE  
BLÉ, L'ORGE ET L'AVOINE

**USAGE COMMERCIAL**

DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX  
ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 29821 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

|                        |         |
|------------------------|---------|
| <b>Prothioconazole</b> | 125 g/L |
| <b>Tébuconazole</b>    | 125 g/L |

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**CONTENU NET : 6,5 à 324 L (VRAC)**

**Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847**

**Bayer CropScience Inc.  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.  
Calgary, Alberta T2C 3G3**



**En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour)**

PROSARO 250 EC est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression ou la répression des maladies indiquées dans le blé, l'orge et l'avoine.

## AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Cause une irritation modérée des yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Peut irriter la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire et de fumer. Si le produit entre en contact avec les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements de l'applicateur séparément des autres vêtements. NE PAS retourner dans les champs traités dans les 12 heures suivant l'application. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site [www.bayercropscience.ca](http://www.bayercropscience.ca).

**VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS :** Porter la combinaison par-dessus un pantalon long, chemise à manches longues et des gants et des bottes résistant aux produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, les travailleurs doivent porter des lunettes ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Une combinaison n'est pas exigée durant l'application en cabines ou cockpits fermés.

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le

bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

- Traiter selon les symptômes.
- Le personnel médical doit communiquer avec les Services d'information médicale de Bayer, au numéro sans frais 1-800-334-7577.

**RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :** Toxique pour les oiseaux, les petits animaux sauvages, les organismes aquatiques et les plantes non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI et APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES. Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. Ne pas appliquer directement sur l'eau, dans les zones où se trouve de l'eau de surface ou dans les zones intertidales situées sous le niveau moyen des hautes eaux. Le ruissellement est dangereux pour les organismes aquatiques des zones voisines. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. Le tébuconazole est persistant et produit des résidus rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser de produit contenant du tébuconazole dans les zones traitées avec ce produit au cours de la dernière saison. Afin de réduire le ruissellement, consulter les recommandations énoncées à la section « APPLICATION DANS DES CHAMPS ADJACENTS AUX ZONES AQUATIQUES ».

#### ENTREPOSAGE

- Ne pas contaminer l'eau ni la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l'entreposage ou de l'élimination.
- Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.
- Ne pas entreposer sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.
- En cas d'incendie, de fuite ou de contenants abîmés, composer sans frais le 1-800-334-7577.

#### ÉLIMINATION :

##### **Élimination du contenant recyclable :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Contenants réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Contenants remplis par le distributeur ou le détaillant à l'intention de l'utilisateur :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**Contenants non réutilisables :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**Élimination de la solution de pulvérisation inutilisée :**

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, **NON PAS SUR LA CULTURE**, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés et canaux d'irrigation. Les zones tampons indiquées dans le **MODE D'EMPLOI** doivent également être respectées.

150819